

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 À 19 H 00**  
**281, RUE DESJARDINS**  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024**
- 4. Trésorerie**
  - 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202400099 à 202400202 (168 927,67\$)
  - 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
  - 4.3 État des comptes au 21 mars 2024
- 5. Période de questions**
- 6. Administration, finances et communication**
  - 6.1 Factures à payer de plus de 5 000\$
  - 6.2 Frais de déplacements et de représentations
  - 6.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien 2023
  - 6.4 Ajustement des heures du directeur du service des incendies
  - 6.5 Avis public d'appel d'offres – Vente faucheuse Enorssi BFT-150H du service des travaux publics
- 7. Sécurité publique et hygiène du milieu**
  - 7.1 Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS) – Contribution financière – Lutte aux espèces exotiques envahissantes dans la MRC de Papineau
- 8. Nouveaux items**
  - 8.1 École St-Pie X de Papineauville : Demande de priorisation de reconstruction considérant la vétusté de l'établissement
  - 8.2 Journée de visibilité lesbienne
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

---

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 2 avril 2024 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau    Monique Malo    Nil Béland    Miguel Dicaire

Absence motivée : Daphné Rodgers  
Absence non motivée : Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-049**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

3.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-050**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

**4. Trésorerie**

4.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-051**

**Chèques : Journal des déboursés – 202400099 à 202400202**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de mars totalisant la somme de **168 927,67 \$** portant les numéros de déboursés **202400099 à 202400202** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

## 4.2

### **Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

---

Pierre Villeneuve  
Greffier-trésorier

## 4.3

### **État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

## 5. **Période de questions**

Début : 19 h 04

Fin : 19 h 08

## 6. **Administration, finances et communication**

### 6.1

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-052**

##### **Factures à payer de plus de 5000 \$**

CONSIDÉRANT la facture à payer de plus de 5 000 \$ qui n'est pas autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soit payée la facture suivante :

a) MRC de Papineau 11 273,25 \$

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

### 6.2

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-053**

##### **Frais de déplacements et de représentations**

CONSIDÉRANT les frais de déplacements et de représentations suivants :

Pierre Villeneuve, DG 50,02 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements et de représentations à Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

### **6.3**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-054**

##### **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien 2023**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a versé une compensation de **89 106\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la Municipalité de Plaisance informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

### **6.4**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-055**

##### **Ajustement des heures du directeur du service des incendies**

CONSIDÉRANT la demande de M. Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance datée du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT que ce dernier demande une augmentation de ses heures de 3 heures par semaine pour son salaire de directeur;

CONSIDÉRANT que M. Desjardins est maintenant en mesure de compléter tous les documents de lui-même pour le service incendie en plus des réunions auxquelles il doit assister;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil accepte la demande de M. Desjardins et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

## 6.5

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-056**

#### **Avis public d'appel d'offres – Vente faucheuse Enorssi BFT-150H du service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que la faucheuse Enorssi BFT-150H du service des travaux publics n'est plus utile;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la municipalité procède à la vente de la faucheuse Enorssi BFT-150H du service des travaux publics par appel d'offres afin de se départir de ces équipements;

QUE la date d'ouverture des offres soit le 24 avril 2024 à 10h00.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7. Sécurité publique et hygiène du milieu**

#### 7.1

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-057**

#### **Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS) – Contribution financière – Lutte aux espèces exotiques envahissantes dans la MRC de Papineau**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire confirmer sa participation au projet de lutte aux espèces exotiques envahissantes dans la MRC de Papineau, déposé par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon auprès du Programme de soutien aux projets structurants et du Fonds municipal pour la biodiversité de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance reconnaît que le développement d'un tel projet vise à favoriser la biodiversité et la connectivité écologique, à freiner la propagation rapide d'espèces exotiques envahissantes comme le roseau commun, la renouée du Japon, la châtaigne d'eau et la berce du Caucase, sur le territoire de la MRC de Papineau;

Pour ces raisons,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil appuie ce projet et s'engage à offrir une contribution financière de 500\$ au projet, sous réserve de l'obtention du financement demandé à la MRC de Papineau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

## **8. Nouveaux items**

### **8.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-058**

#### **École St-Pie X de Papineauville : Demande de priorisation de reconstruction considérant la vétusté de l'établissement**

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire Au-Coeur-des-Vallées dépose, depuis plusieurs années, au ministère de l'Éducation du Québec un projet de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville;

CONSIDÉRANT que le statut actuel de l'école en matière de salubrité et de vétusté est dans le top 3 du palmarès des écoles du Québec;

CONSIDÉRANT la désuétude de l'école St-Pie X et le manque de classes (8 classes manquantes) pour répondre aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT que le financement des projets de reconstruction provient d'un fond spécifique du ministère de l'Éducation et que l'école St-Pie X est la seule école dans la MRC de Papineau qui répond aux critères de financement via le fonds de reconstruction;

CONSIDÉRANT que le terrain nécessaire à la reconstruction de l'école St-Pie X est disponible et propriété dudit ministère;

CONSIDÉRANT que le développement résidentiel actuel est en grande partie associé à l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire et que ces dernières doivent pouvoir compter sur des infrastructures pouvant prendre en charge leurs enfants;

CONSIDÉRANT que de trop nombreux écoliers de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes, provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;

CONSIDÉRANT que les demandes adressées au ministère de l'Éducation du Québec en provenance du milieu urbain reçoivent une plus grande attention qu'en milieu rural;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Plaisance demandent au député et ministre monsieur Mathieu Lacombe, d'appuyer la municipalité de Papineauville dans cette démarche;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Plaisance demandent au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de service scolaire Au-Coeur-des-Vallées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

## 8.2

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-059**

#### **Journée de visibilité lesbienne**

CONSIDÉRANT que le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la municipalité de Plaisance, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé·es.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

#### **9. Période de questions**

Début : 19 h 18

Fin : 19 h 27

## 10.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-060**

#### **Levée de la séance à 19 h 28**

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 2 avril 2024.

---

Christian Pilon  
Maire

---

Pierre Villeneuve  
Directeur général/Greffier-trésorier